



DELIBERATION

Objet : Transfert du marché du centre-bourg d'Andrézieux

Le 29 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Madame Noélia SEGUIN à Muriel SPADA, Madame Leihla KHEBRARA à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ferat AKBAL, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Ludovic CEYTE,

Absents : Messieurs Ludovic MAGALHAES et Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Monsieur le Maire expose que les marchés de plein air constituent un important facteur de contribution à la dynamique commerciale, à la vie sociale et à l'animation d'un quartier. A ce titre, la ville d'Andrézieux-Bouthéon propose trois marchés de plein air hebdomadaires, répartis sur les centres bourgs d'Andrézieux, de Bouthéon et sur le quartier de la Chapelle.

Il ajoute que le marché du bourg d'Andrézieux a lieu tous les mardis matin, rue des Cèdres de 7h à 12h et compte une vingtaine d'exposants environ. Lors du marché, la rue des Cèdres est ainsi interdite à la circulation et au stationnement, y compris le long de l'église.

Il précise qu'au mois de juillet, la réalisation de travaux visant à créer un trottoir le long de l'église destiné à faciliter la circulation piétonne en toute sécurité, a imposé une relocalisation temporaire du marché hebdomadaire sur la place des Cèdres durant plusieurs semaines.

Il indique que cette implantation temporaire, permettant de maintenir la circulation sur la rue des Cèdres, a été plébiscité par la plupart des clients du marché, reconnaissant le confort d'usage et la sécurité renforcée.

La commune a ainsi étudié la faisabilité d'un transfert définitif du marché hebdomadaire sur la place des Cèdres dans le double intérêt de la clientèle et des commerçants non-sédentaires.

Il explique que les commerçants présents sur le marché ont été consultés sur l'hypothèse d'une relocalisation, en date du 26 août 2025 ainsi que par courrier adressé à tous les commerçants du marché.

Monsieur le Maire annonce que, compte-tenu de l'avis favorable des commerçants non-sédentaires, et de l'intérêt exprimé par les clients du marché hebdomadaire d'Andrézieux, mettant en avant le maintien de la circulation sur la rue des Cèdres facilitant les déplacements et le stationnement en proximité du marché, la visibilité du marché et sa sécurisation, il apparaît opportun de confirmer le transfert de ce marché sur la place des Cèdres. Afin de faciliter le stationnement des véhicules forains en proximité, il est prévu de leur réserver les places de stationnement du petit parking avenue du Parc.

Il précise que parallèlement, le règlement des marchés a été actualisé afin d'intégrer cette implantation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert du marché de plein air du bourg d'Andrézieux sur la place des Cèdres en lieu et place de la rue des Cèdres, à compter du 1^{er} octobre 2025,
- **PREND ACTE** du nouveau règlement des marchés de plein air.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 30 septembre 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

